



SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
contact@siaepdoreallier.fr

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 09
votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-oo0oo-

L'an **Deux Mille Vingt Cinq** le 26 juin à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, Salle du Conseil-
28 rue de la Mairie à Vinzelles
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 11/06/2025

PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C., MS BARGOIN J., M. DERBIAS J.L.,
MS DUROHANY D., GARMIS F., MAURIN D., MAZELIER V., ORCIERE T.,

ABSENTS : MME TARTRY-LAVEST A., MS AURIEL L., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F.,
MS DURUPT S., GIRARD J.B., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS : MME TARTRY-LAVEST A. POUVOIR M. GARMIS F.
M.BLANCHOZ P. POUVOIR M. BARGOIN J.
M.DURUPT S. POUVOIR M. MAZELIER V.
M.ROUVIDANT J.L. POUVOIR M. MAURIN D.

DELIBERATION N° 2025-06-04

**OBJET : Convention de partenariat entre le SIAEP Dore-Allier et le Conservatoire
d'Espaces Naturels d'Auvergne**

Monsieur le Président informe le Comité syndical de la mise en place d'une convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne et le SIAEP Dore-Allier afin de concilier la préservation de la ressource en eau, la protection de la biodiversité et la gestion durable des espaces naturels.

Ce Partenariat couvrant la période de 2025-2030, a pour objectifs principaux :

est mis en place pour contribuer à la pérennité de la biodiversité des 3 champs captant de :

La protection de la ressource en eau et l'amélioration de la fonctionnalité environnementale des champs captant situés sur le Val d'Allier ;
La préservation de la biodiversité et des milieux naturels ;
La concertation et le suivi des actions avec les acteurs locaux, notamment les collectivités et les agriculteurs

Les zones concernées sont :

Le champ captant de Bassinet (35ha, Crevant-Laveine),
Le champ captant de Vinzelles (57ha, Vinzelles),
Le champ captant de Charnat (23ha, Charnat).

Les actions prévues incluent :

La réalisation de diagnostics et l'élaboration de notices de gestion ;

Des études de faisabilité pour la mise en place de paiements pour services environnementaux ;
Des travaux de génie écologique, tels que la restauration de prairies et la plantation de haies ;
La concertation avec les acteurs locaux ;
Le suivi d'indicateurs et la valorisation des sites pilotes.

Le financement du projet, pour la période 2025-2030, est soutenu à 80% par l'Office Français pour la Biodiversité, le reste étant assuré par le SIAEP Dore-Allier via des avenants annuels.

Les engagements des parties sont : Le CEN Auvergne s'engage à respecter les objectifs environnementaux, à transmettre des rapports annuels, et à utiliser des méthodes respectueuses de l'environnement. Le Siaep Dore-Allier, quant à lui, s'engage à associer le CEN dans ses interventions et à faciliter l'accès aux champs captant.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- **Désapprouve** cette convention.

Vote :

Pour : 0

Contre : 12

Abstention : 01

Pour extrait certifié conforme,
Signé par Vincent MAZELIER,
Le Président



certifié exécutoire
Publié le 16.07.2025